



INFORMATIONS À LA POPULATION

Mai 2026

MOT DE LA MUNICIPALITÉ



Plusieurs mois se sont écoulés depuis nos dernières informations à la population, et nous sommes heureux de vous donner quelques nouvelles de la vie communale.

Ce premier semestre a été particulièrement dynamique, tant pour la Municipalité que pour le personnel administratif. À la suite des récentes élections communales, notre Commune entre dans une phase de transition : dès le mois de juillet 2026, deux nouveaux élus, **Mme Mireille Maniakine et M. Iprahim Yilmaz**, rejoindront la Municipalité en remplacement de MM. Markus Mooser et Roger Ammann, qui ont choisi de se retirer pour profiter d'une retraite bien méritée.

Nous aurons encore l'occasion de les remercier officiellement, mais nous souhaitons d'ores et déjà leur adresser notre sincère reconnaissance pour les nombreuses années consacrées à notre Commune et pour leur engagement constant. La fonction de Syndic et de Municipal exige disponibilité et sens des responsabilités : ils auront su, avec conviction, défendre les intérêts de notre collectivité tout au long de leur mandat.

La nouvelle répartition des dicastères a été récemment arrêtée et fera l'objet d'une communication spécifique, accompagnée d'une mise à jour du flyer des renseignements généraux, qui vous sera distribué début juillet. À noter d'ores et déjà **l'élection de M. Maxime Meier à la syndicature**, que nous félicitons chaleureusement pour l'endossement de cette nouvelle responsabilité et qui siégera donc à la Municipalité aux côtés des deux élus sortants, **M. Jean-Daniel Cochard et M. Christophe Paccaud**, ainsi que des nouveaux élus cités plus haut.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'assister à **la séance d'installation des nouvelles autorités, qui aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à la grande salle du Collège**. Un flyer spécialement dédié à cet événement vous a récemment été transmis.

La cadence de nos informations à la population peinant parfois à suivre le rythme soutenu de nos activités, nous vous encourageons vivement à rejoindre notre **chaîne WhatsApp** afin de rester informés plus régulièrement de la vie communale et des actualités locales. Pensez à activer les notifications ! 



Chaîne WhatsApp

NOUVEAU NUMÉRO D'URGENCE - 142



Depuis le 1^{er} mai, toute personne victime de violences physique, psychique ou sexuelle, peut joindre gratuitement, 24h sur 24, 7 jours sur 7, le numéro d'aide **142**. Ce nouveau service national offre une écoute confidentielle et un conseil professionnel, quel que soit le lieu de résidence en Suisse.

Attention : le 142 n'est pas un numéro d'urgence. En cas de danger imminent, le **117 (police)** ou le **144 (urgence médicale)** restent les numéros de référence.

TAILLE DES HAIES



Comme chaque année, la Municipalité rappelle aux propriétaires leur obligation d'entretenir régulièrement leurs haies, arbres et autres plantations, surtout en cette période de croissance et de floraison printanières.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, aucune végétation ne doit empiéter sur le domaine public ni gêner la circulation. Les plantations doivent également respecter les distances réglementaires par rapport aux routes, chemins ainsi qu'aux parcelles voisines.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'élagage ou à la taille nécessaire, afin de garantir la sécurité, la visibilité et le bon entretien des espaces publics.



www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres

DÉCHETTERIE PRAZ-FAUCON – TRI DAY



La Commune de Cugy organise une journée pédagogique, consacrée au tri et à la gestion responsable des déchets,

**le samedi 30 mai 2026, de 9h00 à 17h00
à la déchetterie de Praz-Faucon.**

Une équipe sera présente pour vous guider et vous accompagner. Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

INSTALLATION DE PISCINES



Les beaux jours arrivent ! A cette occasion, nous rappelons que toute installation de piscine, qu'elle soit enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, doit être annoncée à la Commune. Les installations de moins de 15 m³ peuvent être dispensées d'enquête publique par la Municipalité, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, notamment ceux des voisins. Une demande d'autorisation doit toutefois être déposée préalablement à toute installation. Celle-ci doit mentionner les dimensions, le type de piscine, son emplacement ainsi que l'accord écrit des voisins concernés.



Formulaire d'annonce : bretigny.ch/demande-autorisation-travaux

Enfin, les propriétaires de piscines de plus de 10 m³ sont priés de prendre contact avec M. Jean-Daniel Cochard, municipal au 079 287 48 42, **avant de procéder au remplissage**. Cette annonce permet d'anticiper l'approvisionnement en eau et d'éviter que ces consommations importantes ne soient interprétées comme une éventuelle fuite sur le réseau. Nous vous remercions de votre collaboration.

RECENSEMENT DES CHIENS

Les autorités communales rappellent que **les propriétaires de chiens sont tenus de déclarer leur animal au Contrôle des habitants dans un délai de 15 jours dès l'acquisition**. Une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.



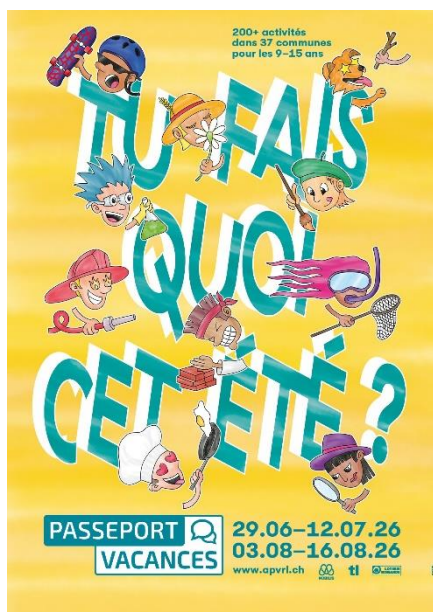
Formulaire disponible sous www.bretigny.ch/inscription-de-chiens



Les déjections canines laissées dans les champs et les surfaces agricoles peuvent entraîner des conséquences néfastes pour l'agriculture, notamment en contaminant les fourrages destinés au bétail. Nous vous serions donc reconnaissants de ramasser systématiquement les déjections de vos canidés, quel que soit le lieu, et les déposer dans les poubelles appropriées. Ce geste simple contribue au respect du travail des agriculteurs, à la propreté de l'environnement et à la bonne cohabitation entre tous les usagers du territoire communal.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir noter que, du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent également être tenus en laisse en forêt, ainsi que dans les prairies attenantes, afin de préserver la faune sauvage durant sa période sensible de reproduction et d'élevage des jeunes.

PASSEPORT VACANCES



Le passeport vacances se déroulera **du 29 juin au 12 juillet et du 3 au 16 août 2026**. Pour rappel, l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) propose plus de 200 activités sportives, créatives ou de découvertes pour les 9 à 15 ans durant les vacances d'été.

L'offre de base comprend : l'entrée aux piscines de la région lausannoise, un accès libre aux activités proposées par Lausanne sur Mer, une visite de la Cathédrale de Lausanne et 3 séances de cinéma. De plus, pendant la durée du passeport, se rendre aux activités avec les transports du réseau Mobilis est gratuit.

Le **Passeport Traditionnel à 45 CHF** s'adresse aux enfants de 9 à 15 ans.

Il comprend l'offre de base ET l'accès à plus de 200 activités à choix.

Le **Passeport Farniente à 25 CHF** s'adresse aux enfants de 13 à 15 ans. Il comprend l'offre de base uniquement.



Pour l'achat des passeports, rendez-vous sur : www.apvrl.ch

PLAN CANICULE



www.vd.ch

En période de fortes chaleurs, le canton de Vaud met en place un plan canicule visant à protéger la santé de toutes et tous, en particulier des personnes les plus vulnérables.

En cas de déclenchement du plan canicule, les communes sont invitées à organiser un système de visites à domicile des personnes âgées de 75 ans et plus, qui ne sont pas suivies par les services d'aide et de soins à domicile.

Depuis plusieurs années, Mmes Cathy Mooser et Miriam Sufirin effectuent ce suivi dans notre Commune. Nous remercions donc les personnes concernées de leur réserver un bon accueil lors de leurs appels et/ou visites.